

Note d'orientation Groupe de travail Région Wallonne

- Objectif général : prévenir l'épuisement de l'aidant proche (dans une perspective de « maintien à domicile »)
- Mode opérationnel : reproduire le travail du groupe mesure fédéral au niveau de l'aide à la personne en région wallonne.
- Note qui tient compte des recommandations du KCE et du CNSPH

Travaux à débattre dans le but de déterminer une orientation politique de soutien et d'aide à l'aidant proche

1) Nécessité d'une information centralisée :

Etat des lieux et stratégie de centralisation entre les différents opérateurs. Ceci dans une perspective de recommandations politiques

« Qu'existe-t-il et que pouvons-nous mettre en place pour que l'aidant proche trouve une information adéquate à ses besoins en un seul endroit ? »

2) Nécessité d'une information accompagnée :

Etat des lieux et stratégie de construction de ponts entre les différents opérateurs. Processus d'analyse des situations et recherche d'optimisation des droits existants. Ceci dans une perspective de recommandations politiques

« Qu'existe-t-il et que pouvons-nous mettre en place pour accompagner l'aidant proche dans ses recherches de soutien ? Comment pouvons-nous mettre en place une stratégie d'analyse de la situation pour vérifier l'acquisition des droits existants ? »

3) Nécessité de soutiens spécifiques destinés aux aidants proches :

Etat des lieux des structures de soutiens dédiés spécifiquement aux aidants proches comprenant les services, projets et formations. Mise en place de développement de structures existantes ou à créer. Ceci dans une perspective de recommandations politiques

« Qu'existe-t-il et que manque-t-il pour soutenir spécifiquement les aidants proches ? »

4) Nécessité d'intégration de l'aidant proche dans la concertation multidisciplinaire autour de la personne aidée :

Etat des lieux des modes de transversalité dans la prise en charge de la personne aidée. Création de procédures de concertation afin d'intégrer l'aidant proche, si il le désire, y compris via la formation. Ceci dans une perspective de recommandations politiques

« Qu'existe-t-il actuellement comme procédure pour intégrer l'aidant proche dans une prise en charge ? Comment favoriser une procédure qui atteindrait ce but ? »

Aidants PROCHES asbl

Route de LLN N°4, 4 5001 Belgrade – BELGIQUE

N° enregistrement 885 931 187.

Courriel : info@aidants.be Fax : 0032 (0)81 56.03.33

Tél : 0032 (0)81 30.30.32 - 0032 (0)81 74.68.79



5) **Les limites du maintien à domicile :**

Lorsque le maintien à domicile n'est plus envisageable, comment soutenir l'aidant proche dans sa recherche d'un lieu d'hébergement adéquat à ses besoins et à ceux de la personne aidée ? Comment l'aider à trouver sa place dans cette nouvelle configuration ? Ceci dans une perspective de recommandations politiques

BROUILLON